

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00733

Numéro SIREN : 523 113 231

Nom ou dénomination : A2N

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/013375

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... SAINT-ETIENNE

Date : 18/12/2018

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/013375**
n°de gestion : **2010B00733**
n°SIREN : **523 113 231 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 18/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A2N - Société à responsabilité limitée
38 boulevard Ernest Renan 42700 Firminy -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



679717

① BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2018

Désignation de l'entreprise		SARL A2N		38 Boulevard ERNEST RENAN		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				42700 FIRMINY			
Numéro SIRET *		5 2 3 1 1 3 2 3 1 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		15		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092018		30062017	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	19 699	030	19 663	36	536
	Immobilisations financières* (1)	040	346 480	042		346 480	
	Total I (5)	044	366 179	048	19 663	346 516	536
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	36 788	070	36 788	19 379
			072	4 461	074	4 461	3 183
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	22 017	086		22 017	21 260
	Charges constatées d'avance *	092	8 150	094		8 150	
	Total II	096	71 416	098		71 416	43 822
	Total général (I + II)	110	437 594	112	19 663	417 931	44 358
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 500		2 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		250		250	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		13 269		10 975	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		2 560		2 294	
	Provisions réglementées	140		1 893			
	Total I	142		20 473		16 019	
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		365 526		38	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 176		7 667	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		23 756		20 634	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		397 458		28 339	
Total général (I + II + III)				180	417 931	44 358	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	311 135	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	346 480	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie certifiée conforme

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A2N		Néant ☐			
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092018	Exercice N-1 clos le 30062017		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	144 479		
				219	115 524		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230	14 728	3		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	159 207	115 527	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stock (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	996	1 722		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	38 974	18 824		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 070	244	1 678	1 188	
	Rémunérations du personnel *		250	98 115	84 319		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	9 397	3 544		
PRODUITS ET CHARGES DIVERSE	Dotations aux amortissements *		254	500	3 477		
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1	5	
		260					
		Total des charges d'exploitation (II)			264	149 662	113 079
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	9 546	2 448	
	Produits financiers (III)		280	3			
	Produits exceptionnels (IV)		290				
	Charges financières (V)		294	5 094			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 893	17
Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices *		306		137			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	2 560	2 294		
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	2 560	314		
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987		127
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		989		138	
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		991			
Divers* (44 quater - 44 octies)		345		344		346	
Investissements outre-mer						655	
Créance due au report en arrière du déficit							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)							
Resultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			352		354	191	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
Déficit antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372	191	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à déduire

au 30/09/2018

Libellé	Montant
CIC-Crédit d'impôt compétitivité emploi	2 751
Totalisation	2 751

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A2N										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 693	442		444		446	2 693												
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	17 006	462		464		466	17 006												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	346 480	484		486	346 480												
TOTAL		490	19 699	492	346 480	494		496	366 179												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 157	532	500	534		536	2 657												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	17 006	552		554		556	17 006												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	19 163	572	500	574		576	19 663												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595														
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591															
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL A2NNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	1 893	604		606	1 893
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	1 893	684		686	1 893

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	1 893	705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770	1 893	775		

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860	191	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870	191	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L31113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	31 841
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 320
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E 2018

Désignation de l'entreprise : SARL A2N			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072017 et clos le : 30092018			Durée en nombre de mois 15	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	144 479		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	1 823		
TOTAL 1	106	146 303		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	5		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	5		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	8 626		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	25 425		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	34 052		
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	112 255	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023	2		
Période de référence	024	01/10/2017	160	30/09/2018
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel *	376	2		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **417 931** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **159 210** euros et un total **charges** de **156 649** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 560** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2017** et finit le **30/09/2018**.

Il a une durée de **15** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Matériel et Outillage :3 ans en mode linéaire

Matériel roulant :5 ans en mode linéaire

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

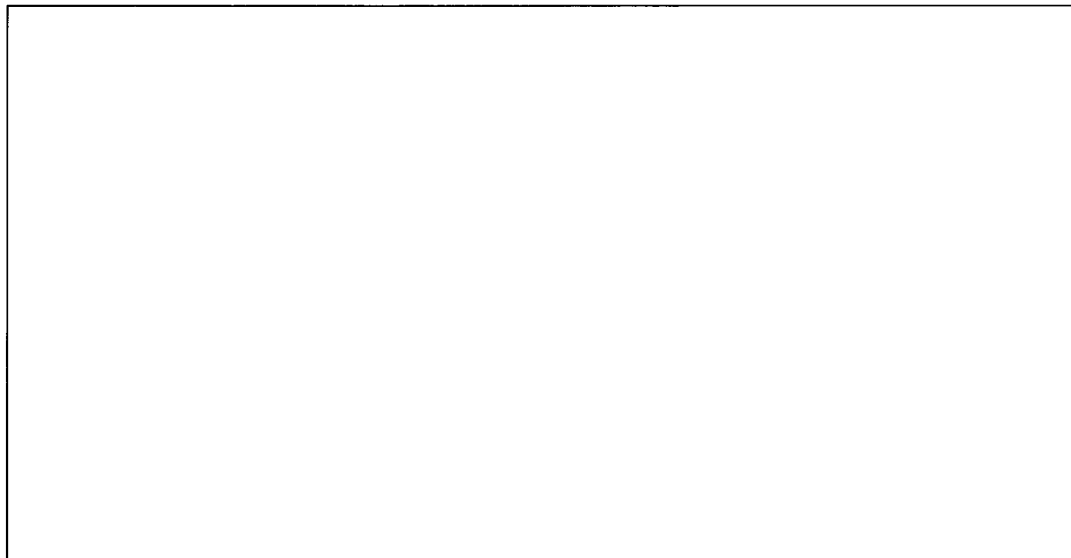
		30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	120		120
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	36 788	36 788	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 849	1 849	
	Taxes sur la valeur ajoutée	516	516	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 682	1 682	
	Groupe et associés (2)	414	414	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	8 150	8 150	
	TOTAL DES CREANCES	49 519	49 399	120
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	365 526	54 391	203 908	107 227
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 176	8 176		
	Personnel et comptes rattachés	5 026	5 026		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 496	8 496		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 958	8 958		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 217	1 217		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	60	60		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	397 458	86 323	203 908	107 227
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		360 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		60			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2018	30/06/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	17 668		17 668	
Autres créances	1 682	780	902	115,64
TOTAL	19 350	780	18 570	<i>N/S</i>



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2018	30/06/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 526	38	5 488	NS
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 097	5 508	(2 411)	-43,77
Dettes fiscales et sociales	6 578	5 228	1 350	25,81
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	15 201	10 774	4 427	41,09

ALIAntIS	SARL A2N	Page : 12
----------	----------	-----------

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2018	30/06/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	8 150		8 150	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	8 150		8 150	

--

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	250,00	10,0000	2 500,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	250,00	10,0000	2 500,00

--

A2N

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : FIRMINY (42700), 38 BOULEVARD ERNEST RENAN

523 113 231 RCS SAINT ETIENNE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018
SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2018**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 2 560,46 €, en totalité au compte Autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
30 juin 2017	0 €	40 %	0 €
30 juin 2016	0 €	40 %	0 €
30 juin 2015	12 €	40 %	12 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

La gérance

